

## Nice : condamné pour le sacrifice du mouton de Pâques

Pour la majorité d'entre nous, Pâques évoque les œufs en chocolat dont le cœur creux renferme un avion miniature. Pour Jorge, âgé de 30 ans, il permet surtout la dégustation d'une viande fraîche.

Le 5 avril dernier, le jeune homme originaire du Cap-Vert, se rend chez un fermier pour acheter un

mouton vivant. « *Je voulais fêter Pâques en famille* », explique-t-il à la cour. Il croise le fils du fermier et lui demande de l'aide pour découper l'animal en morceau. Ce détail provoque la stupeur de la présidente du tribunal. « *Il demande à un garçon de 13 ans de l'aide et c'est tout naturellement que ce dernier le fait. Pas de doute, ce fils de*

*fermier a trouvé sa vocation!* », s'exclame-t-elle.

### **Le mouton mort dans le coffre**

Jorge place les restes de la bête dans le coffre. Le véhicule baigne dans le sang, ce qui n'échappe pas aux gendarmes qui l'interpellent et découvrent le pot aux roses.

Jorge est arrivé à la 5<sup>e</sup> chambre

correctionnelle de Nice la tête baissée. Visiblement gêné, il écoute le procureur rappeler d'un ton sec : « *L'abattage doit être fait dans un abattoir* ». L'avocat de la partie civile, l'association Oaba (Oeuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs) martèle : « *Il n'a pas de justification valable à son geste* ». La présidente cherche à compren-

dre. « *Vous êtes sûr que vous n'avez pas fait cela pour une autre raison?* ». Jorge chuchote un « *non* ». Finalement, le tribunal le déclare coupable d'abattage dans des conditions illicites, demande 500 euros d'amende et 1 euro de dommages et intérêts pour l'association Oaba.

**STÉPHANIE WIÉLÉ**